

Un Noël très réglementé au Burundi

RFI, 24 décembre 2011 En cette veille de Noël, le gouvernement du Burundi préconise des fêtes sans réveillon. Il conseille aux familles de ne pas dilapider un revenu gagné durement, à la sueur du front, et a aussi décrété un train de mesures destinées officiellement à assurer la sécurité en cette fin d'année. Le communiqué signé du porte-parole du gouvernement a été largement relayé par les médias officiels. Les mesures annoncées par le gouvernement burundais sont plutôt draconiennes et vont pousser les habitants de ce pays à réveillonner sans doute au coin du feu et sobrement. La musique, les danses en plein air, sont interdites à partir de 20 heures, temps universel. Même chose pour les fêtes en famille. Le communiqué du porte-parole du gouvernement burundais interdit en effet « de jouer de la musique dans les ménages à partir de la même heure ».

Ceux que cette interdiction ne décourage pas peuvent organiser des fêtes dans des endroits publics. En respectant une formalité cependant : obtenir une autorisation préalable de l'administration mais aussi de la police. Beaucoup d'habitants de Bujumbura participeront donc comme ils le font depuis des années à des veilles de prière où l'on se recueille et chante à la gloire du fils de Dieu. Mais aux amateurs qui veulent absolument danser et arroser cette soirée et qui vont donc se rendre dans une boîte de nuit, le gouvernement a réservé une surprise. Il annonce dans le même communiqué que la police burundaise vient de se doter d'alcootests qu'elle testera pour la première fois ce samedi soir. Bonnes fêtes quand même !